



ASSOCIATION CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

CHEMISTRY INDUSTRY
ASSOCIATION OF CANADA

Trois-Rivières, le 10 février 2020

M. Éric Girard
Ministre des finances
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 5L3
ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : Commentaires de l'ACIC – Consultation pré-budgétaire du gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

L'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) profite de la période de consultation pré-budgétaire pour vous transmettre ses commentaires. Ceux-ci sont le fruit d'une consultation auprès de nos compagnies membres au Québec.

L'ACIC est la voix de l'industrie de la chimie au Canada et au Québec depuis plus de 50 ans. Nous défendons les intérêts des compagnies productrices de produits pétrochimiques, chimiques, inorganiques et de spécialités ainsi que des produits biologiques en passant par les centres de recherche de technologie et de R & D. Au Québec, notre industrie représente 10 milliards de dollars. Nous employons directement plus de 22 000 emplois et soutenons 110 000 emplois indirects dans des industries connexes. Nous figurons au 4^{ème} rang du secteur manufacturier et exportons pour près de 5 milliards de dollars majoritairement au Canada et aux États-Unis.

Commentaires généraux

Comme toute industrie du secteur manufacturier au Québec, l'industrie de la chimie fait face à des défis importants afin d'assurer sa pérennité financière et ainsi maintenir son importance dans toutes les sphères d'activités économiques. En effet pour maintenir ou hausser la production de ses usines du Québec afin de maintenir son partenariat économique avec le secteur manufacturier (foresterie, traitement des eaux, construction, plastique, électronique, mines, automobiles, produits de consommation), notre industrie doit maintenir sa compétitivité au niveau national et international. Tributaire de l'énergie, de l'environnement et du transport, notre industrie doit profiter de politiques et programmes lui permettant de concurrencer ses concurrents afin de conserver la production de la molécule chimique au Québec et ainsi permettre à la chaîne d'approvisionnement local de profiter des meilleurs coûts d'approvisionnement à proximité de ses opérations de production.

De plus, comme nous nos membres s'engagent envers la Gestion responsable^{MD}, cela garantit le maintien d'une initiative de développement durable par une éthique des affaires et des principes rigoureux d'opération de ses unités de production. Ce principe de Gestion responsable oblige nos membres à innover afin de concevoir des produits et des procédés plus sécuritaires et respectueux de l'environnement. Soucieux du développement durable, la fabrication de produits chimiques entraîne 88 % moins d'émissions de CO2 qu'en 1992 et a diminué le potentiel de réchauffement climatique de 63 %.

Commentaires spécifiques

ÉNERGIE

Notre secteur d'activité est tributaire de l'énergie disponible au Québec. Dépendamment des procédés de production de nos usines, cela se traduit par des besoins considérables en électricité et/ou gaz naturel.

Électricité – Tarif et flexibilité de la fourniture

Profitant jadis de tarif d'électricité très compétitif, les dernières années ont démontré un net recul dans plusieurs juridictions canadiennes et nord-américaines. En effet, des études comparatives appuyées de données factuelles lors de rencontres avec la Direction générale de l'électricité du MÉRN ont démontré un net recul des tarifs d'électricité au Québec, de l'ordre de 25 % à 35 % lorsque l'on tient compte des réels tarifs payés, et non des tarifs affichés pour les usines américaines. Notre secteur valorise la réalité d'une molécule active, c'est-à-dire une molécule qui contribue au développement économique du Québec par son effet multiplicateur de transformation au détriment d'une molécule passive (molécule consommée non transformée). Le gouvernement du Québec devrait rendre cette molécule active plus attractive financièrement au secteur de la chimie. De plus la flexibilité devrait s'améliorer afin de rendre plus facile l'accessibilité d'une demande de puissance électrique. Actuellement, nos usines ne peuvent profiter de puissance additionnelle mensuelle rapidement et à fort volume. Finalement, en fonction d'une nouvelle économie soucieuse des changements climatiques, un tarif électrique axé sur une molécule verte devrait voir le jour afin de supporter des projets réducteurs de gaz à effet de serres (GES) afin de supporter le passage du gaz naturel vers l'électricité et amenuiser l'impact de l'utilisation d'une énergie de substitution.

Gaz naturel

Même si le prix demeure avantageux dû principalement à l'exploitation des gaz de schistes aux États-Unis, le prix total incluant le transport désavantage fortement nos usines au Québec comparativement aux autres provinces canadiennes de l'ouest, de l'Ontario et des États-Unis. Même si nous comprenons bien le principe de la distance des sources de stockage, il n'en demeure pas moins que le coût de transport, beaucoup plus élevé dans certaines régions du Québec, demeure un facteur qui menace la compétitivité de nos usines.

EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

L'ACIC s'inscrit favorablement envers un développement durable responsable et initiateur de changements pour protéger notre planète. À cet effet, notre bilan environnemental témoigne des efforts initiés par notre industrie dès le début des années 1990. Notre apport à la lutte contre les changements climatiques est indéniable car nous avons démontré que:

- Nous avons réduit majoritairement nos émissions atmosphériques depuis 1990;
- Des possibilités de réduction existent encore mais qu'elles demandent l'injection de capitaux importants;
- Les meilleures technologies existent au Québec plus que partout ailleurs dans le monde, d'où l'importance de réaliser les projets au Québec.

Nous croyons important de maintenir cet équilibre entre les trois (3) piliers du développement durable soit l'économie, l'environnement et l'acceptabilité sociale.

Assujettissement à l'attestation d'assainissement

Le secteur de la chimie deviendra l'un des secteurs assujettis à l'attestation d'assainissement six (6) mois après l'adoption du projet de règlement. Nombreux sont les membres de notre association, déjà en démarche de production de cette attestation auprès de leurs directions régionales. Nous trouvons cependant restrictif d'exiger cette démarche aussi rapidement et nous questionnons la capacité des directions régionales de traiter un si grand nombre de demandes. Il serait sage d'étendre cette période entre 18 et 24 mois après le dépôt du projet de règlement.

Taxes sur le carbone

La norme sur le combustible propre du gouvernement fédéral s'appliquera au Québec dès 2022. La norme fédérale comprendra des réductions de l'intensité du carbone pour les combustibles gazeux et solides ainsi que les carburants de transport (liquide). Cette norme aura des implications pour le secteur de la chimie et sur le programme de plafonnement et d'échange du Québec. Cela entraînera une augmentation des coûts pour l'industrie du fait que le gouvernement diminuera les recettes de plafonnement et d'échange. Il est primordial que le gouvernement du Québec mesure l'impact de cette norme et s'engage dans le processus de cette norme propre du gouvernement fédéral pour éviter les politiques de duplication.

Programme de financement en environnement

Le rapport de la Gestion du Fonds Vert a confirmé de nombreuses lacunes et le nouveau programme permettra la mise en consigne (3% par année du 4% versés aux allocations gratuites) afin que l'émetteur-payeur puisse disposer de ces sommes pour réaliser des projets axés sur la lutte contre les changements climatiques. Notre industrie accueille favorablement cette mesure mais souhaite la rendre applicable pour la durée totale du SPEDE 2021-2030, donc sur une période de 10 ans, et non sur une période de 5 ans comme annoncé par le MELCC.

Position sur le plastique

Plus de 95 % de tous les produits manufacturés dépendent de la chimie (incluant les résines plastiques). Dans le domaine de l'**emballage alimentaire**, un tiers des aliments produits pour la consommation humaine est perdu ou gaspillé (1,3 milliards de tonnes dans le monde). Les **emballages avancés** de la chimie réduisent le gaspillage alimentaire et ses émissions en allongeant la durée de vie du produit et en prévenant les dommages pendant le transport.

Les plastiques utilisés pour les **équipements médicaux** jouent un rôle vital. Sans les plastiques, une grande partie de la pratique médicale moderne serait impossible. Ces matériaux peuvent être transparents, facilement stérilisés et résistants aux produits chimiques utilisés en médecine, ce qui les rend idéaux pour un usage médical.

Les installations de **systèmes solaires** devraient croître à un taux moyen de 15 % au cours des cinq prochaines années. Les récents progrès de la chimie ont transformé le solaire en une source d'énergie commerciale viable. La résine plastique résistante aux UV et non corrosive permet d'obtenir des composants durables, solides et économiques pour les panneaux solaires. La chimie permet d'utiliser des composants de pales d'**éolienne** plus légers, plus solides et plus économiques (sept tonnes de résine plastique dans une seule éolienne de 17 tonnes).

L'**isolation**, les **revêtements** de fenêtres, les couvertures réfléchissantes et d'autres matériaux réduisent considérablement les émissions du secteur du bâtiment en réduisant les pertes de chaleur et la demande de refroidissement. En combinant de meilleures normes d'efficacité énergétique et des solutions de chimie, il est possible de réaliser des économies d'énergie de plus de 25 % en utilisant un isolant, à base de plastique.

Réduire le poids d'un **véhicule** de 100 kg réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 10 g / km grâce à un meilleur rendement énergétique. Les nouveaux polymères et les solutions de haute technologie à base de plastiques, tels que le verre et la fibre de carbone, sont conçus pour remplacer le métal dans les voitures et les avions sans compromettre les performances, le confort ou la sécurité.

Par le biais de la Gestion responsable, les sociétés membres de l'ACIC se sont engagées à innover en permanence pour améliorer leurs produits, leurs processus et leur fiabilité. L'éthique et les principes de développement durable couvrent tous les aspects des activités d'une entreprise, tout au long du cycle de vie de ses produits.

Afin de passer à zéro déchet, l'industrie de la chimie voit des possibilités de tripler les taux de recyclage mécanique de 15 % à 40 %, notant que ce changement entraînera des changements considérables dans la conception des produits, le comportement des consommateurs et les activités de gestion des déchets au Canada. L'industrie prévoit également une augmentation limitée de la récupération d'énergie en convertissant les déchets plastiques en énergie (actuellement à 15 %), en raison du manque de volonté du public d'augmenter cette part. D'ici 2040, il reste encore 40 % des plastiques post-utilisation à détourner des sites d'enfouissement.

Afin de traduire globalement son engagement de réduction des déchets de plastique, l'ACIC et l'ACIP (Association canadienne de l'industrie des plastiques) ont annoncé, en juin 2018, d'ambitieux objectifs soulignant l'engagement de leurs membres envers un avenir sans déchets de plastiques. Représentant la grande chaîne de valeur des plastiques au Canada, les deux associations et leurs membres ont annoncé les objectifs de réduction suivants :

- Recycler ou récupérer 100 % des emballages d'ici 2030 ;
- Réutiliser, recycler ou récupérer 100 % des emballages en plastique d'ici 2040.

Pour atteindre ces objectifs, l'amélioration du recyclage est primordiale ainsi que le comportement des consommateurs. L'industrie chimique va également faire sa part dans le domaine de l'innovation afin de transformer les polymères en matières premières ou convertir les plastiques en combustible (remplacement du charbon ou combustibles liquides).

L'ACIC appuie les travaux du Conseil canadien des ministres de l'environnement concernant la stratégie et le plan d'action pour un futur à zéro déchet plastique. Le gouvernement fédéral propose une interdiction à certains plastiques à usage unique et propose d'utiliser la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1009) (LCPE), plus précisément l'Annexe 1 et la liste des substances toxiques pour gérer ces produits. Comme vous le savez, notre industrie possède une expérience approfondie de cette Loi et de ses éléments constitutifs. Vu l'importance de la récupération des plastiques et leur transformation en d'autres produits pour animer l'économie circulaire, une désignation toxique n'est pas prudente. Nous invitons le gouvernement provincial à supporter l'industrie dans sa demande de gérer les plastiques avec la section sur l'interdiction de la pollution.

Le gouvernement devrait éviter les mesures symboliques comme l'interdiction des produits en plastique et plutôt axer ses pouvoirs considérables en matière de politique et d'achat sur des mesures plus efficaces comme la création de marchés et le soutien à l'innovation en vue d'améliorer la collecte, le recyclage et la récupération des plastiques.

SUPPORT EN DÉVELOPPEMENT

Historiquement l'industrie chimique québécoise a fait preuve d'autonomie en matière de développement économique et a nécessité peu d'aide du gouvernement du Québec. Plus que jamais considérant une compétitivité mondiale accrue dans des marchés de commodités et l'impact négatif de notre leadership environnemental sur nos coûts (mise aux normes environnementales et taxe carbone), notre industrie a besoin du support du gouvernement, par l'entremise de programmes et politiques, afin de maintenir son niveau de compétitivité à l'échelle nationale, continentale et internationale. À cet effet, nous manifestons des attentes précises en matière de support économique.

1. Reconduire le programme de financement aux entreprises de réduction des tarifs en électricité pour les entreprises au tarif L (réduction possible de 40 % des tarifs avec la possibilité d'un autre 10% si le projet contribue à la réduction des GES). Ce programme a été prolongé jusqu'en 2025, ce que nous apprécions fortement. De plus, comme ce programme se limite aux clients grande puissance (tarif L), il devrait être accessible aux clients de moyenne puissance (tarif M). Comme ce tarif englobe beaucoup de clients pour Hydro-Québec, nous sommes ouverts à la fixation d'un seuil significatif au tarif M afin de reconnaître les clients majeurs de plus forte puissance au tarif M, une espèce de tarif M+. Cette mesure d'aménagement de ce programme est importante car malgré de fortes consommations en électricité en moyenne puissance, plus de 80 % de nos compagnies membres sont assujetties au tarif M.
2. Les critères des programmes de financement devraient être plus souples afin d'inclure le renouvellement des actifs. L'industrie de la chimie, face au défi mondial de la concurrence, doit profiter de programmes de financement lui permettant de renouveler ses équipements. Un investissement majeur dans la modernisation de ses actifs se traduit par une durée de vie prolongée de ses opérations.

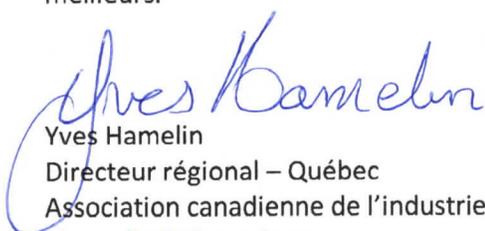
3. Les crédits de recherche et innovation doivent demeurer attractif et non limitatif pour les filiales étrangères ayant des opérations au Québec. Actuellement le seuil de R&D est diminué dans le cas d'une filiale étrangère. Dans notre secteur industriel, la presque totalité de nos usines est issue de filiale étrangère.
4. Dans le cadre de l'ensemble des programmes de support économique, il faut alléger la gestion de ces programmes afin de les rendre attractif. Beaucoup de nos usines hésitent à profiter de tels programmes considérant de mauvaises expériences antérieures.

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Il y a une dizaine d'année, les coûts de transport et la logistique de nos usines représentait une faible portion de nos frais variables. Aujourd'hui, les coûts de transports et d'approvisionnement ont explosés pour nos usines. À cet effet, voici nos attentes précises.

1. Les coûts de transport par voie ferrée ont été victime d'augmentations faramineuses (entre 100 % et 300 %) au cours des dix (10) dernières années.
2. La qualité des services ferroviaires s'est dégradée au cours des dernières années. La réalité de monopole des compagnies ferroviaires (CN et CP) provoque une absence de partenariat avec l'industrie de la chimie qui pourtant présente un bilan très positif en matière de transport sécuritaire.
3. La stratégie maritime annoncée il y quelques années et prometteuses de pôle logistique spécialisée n'a pas vu le jour. Nos usines ont besoin de pôle logistique mieux organisé afin de réduire leurs coûts d'approvisionnement en matières premières et en exportation de leurs produits.
4. Le secteur du camionnage subit actuellement une pénurie de main-d'œuvre importante affectant directement la livraison de produits de nos usines. Nous apprécions la mise sur pied du programme de rétention de la main-d'œuvre dans le domaine du camionnage.

Nous espérons que ces commentaires, dans le cadre du processus pré-budgétaire, permettront une meilleure compréhension du secteur de la chimie au Québec et serviront à maintenir sa compétitivité et sa croissance. Nous joignons à cette lettre un tableau synthèse des commentaires émis dans cette lettre. Au cours des prochaines semaines, nous allons solliciter des rencontres avec votre ministère ainsi que les quatre ministères clés supportant nos activités. Nous aurons à cette occasion l'opportunité de partager davantage d'informations quant au contenu de cette lettre. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Yves Hamelin
Directeur régional – Québec
Association canadienne de l'industrie de la chimie
yhamelin@ciac-acic.ca

c.c	M. Pierre Fitzgibbon – MÉI	ministre@economie.gouv.qc.ca
	M. Benoit Charette – MELCC	ministre@mddelcc.gouv.qc.ca
	M. Jonatan Julien, MÉRN	ministre@mern.gouv.qc.ca
	M. François Bonardel, MT	ministre@transports.gouv.qc.ca



Synthèse des demandes de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie – Consultation pré-budgétaire du gouvernement du Québec

Demandes de l'ACIC	MF	MDELCC	MÉI	MÉRN	MT
Dans le domaine de l'énergie :					
• Diminuer les tarifs électriques (reconnaître l'importance de la molécule active)	X		x	X	
• Améliorer la flexibilité de la fourniture électrique			x	X	
• Amenuiser les coûts de transports du gaz naturel	x		x	X	
• Programme électrique à rabais pour projets de changements climatiques	X		x	X	
Programmes de financement :					
• Donner accès au programme de rabais électrique au tarif M+	X		X	X	
• Amenuiser les critères de financement des programmes	X		x	x	
Tarifification carbone					
• Démontrer de l'ouverture envers un réel facteur d'assistance au besoin	x	X	x	x	
• Amoindrir les coûts carbone (double tarification « distributeur »)	x	X	x		
• Étendre la mise en consigne sur une période de dix ans (2021-2030)	X	X	x	X	
Politique environnementale					
• Améliorer les délais d'autorisation environnementale		X			
• Allonger les délais pour les attestations d'assainissement					
Services ferroviaires du CN et du CP					
• Freiner le rythme d'augmentation des services ferroviaires	x		x		X
• Améliorer la qualité des services			x		X
Supporter la position du plastique de l'industrie de la chimie					
• Comprendre la position de l'industrie de la chimie		X	x	x	
• Appuyer la position de l'industrie de la chimie		X	x	x	
Améliorer les crédits en recherche et développement					
• Rendre les crédits en R&D plus attractifs pour l'innovation	X		x		
• Améliorer les crédits en R&D pour les filiales étrangères	X		x		

Légendes : X Ministère(s) porteur(s) ou important(s) x Ministère(s) collaborateur(s)